

**01 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

D'accepter la mise en place de l'IHTS pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de Rédacteur, Adjoint Administratif, Adjoint Technique, Agent de maîtrise, ATSEM, Adjoint du Patrimoine et tous leurs grades.

**02 Régime des astreintes des agents de la Commune de Saint Georges du Bois**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

De valider le régime des astreintes des agents de la commune de Saint Georges du Bois pour les week-ends et jours fériés. L'IHTS mis en place rémunèrera ces heures supplémentaires en cas d'intervention.

**03 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1er janvier 2023 – Avis favorable du comptable public**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

D'adopter la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 développée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 après l'avis favorable du comptable public.

**04 Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal correspondant à un parking de l'espace public à côté du cabinet médical situé au 203 Rue de Puyravault et cession de la parcelle ZN 296**

A l'unanimité, le conseil municipal, décide

De constater la désaffectation à l'usage du public de la parcelle ZN 296 d'une superficie de 137 m<sup>2</sup> située à côté du cabinet médical 203 Rue de Puyravault telle qu'elle figure sur le document d'arpentage établi par SYNERGEO Géomètres-Experts annexé à la présente délibération.

De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise.

De décider de son incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de La Propriété des Personnes Publiques ;

De céder la parcelle ZN 296 au profit de la SCI HOSMED pour un montant de 3700 Euros

**05 Tarifs des salles municipales au 1er janvier 2023**

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

D'adopter les nouveaux tarifs ci-dessous

	2022	2023	2022	2023
<b>1 Habitants de la Commune</b>	<b>Week-End</b>	<b>Week-End</b>	<b>Journée</b>	<b>Journée</b>
Salle Saint Georges	232 €	244 €	162 €	170 €
Salle Saint Georges + cuisine	318 €	334 €	232 €	244 €
Salle du Dragon	139 €	146 €	121 €	127 €
Salle de l'Ecole des Garçons			113 €	119 €
<b>2 Extérieurs Commune</b>	<b>Week-End</b>	<b>Week-end</b>	<b>Journée</b>	<b>Journée</b>
Salle Saint Georges	440 €	462 €	305 €	320 €
Salle Saint Georges + cuisine	545 €	572 €	425 €	446 €
Salle du Dragon	255 €	268 €	220 €	231 €
Salle de l'Ecole des Garçons			155 €	163 €
<b>3 Location Horaire</b>				
Activités Communales	13 €	14 €		
Activités Hors Commune	22 €	23 €		
+ Forfait nettoyage	52 €	56 €		



**06 Tarifs des concessions cimetières au 1er janvier 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal,  
Décide de maintenir les tarifs 2022 suivants :

	2022	2023
Concession 30 ans	315 €	315 €
Concession 50 ans	525 €	525 €
Concession temporaire 5 ans	90 €	90 €

**07 Tarifs des concessions columbarium au 1er janvier 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal,  
Décide de maintenir les tarifs 2022 suivants

	2022	2023
Concession 30 ans	675 €	675 €
Concession 15 ans	340 €	340 €
Concession 5 ans	115 €	115 €
Dépôt urne supplémentaire	55 €	55 €

**Décisions du Maire :**

**Monsieur Le maire a informé le Conseil Municipal des décisions prises en applications des délégations données par le Conseil Municipal**

**18/2022** : Demande de subvention au titre des amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité

**19/2022** : Renonciation aux Droits de Prémption urbain

**INFORMATION :**

EAU 17 : Les rapports annuels relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2021 sont disponibles et téléchargeables sur le site internet d'Eau 17 : [www.eau17.fr](http://www.eau17.fr) Rubrique Eau 17 à votre service / Publications : RQPS Eau potable – RQPS Assainissement collectif – RQPS Assainissement non collectif.

CDG 17 : Affiliation volontaire du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde.



Affiché le 17 octobre 2022  
Le Maire,  
Jean GORIOUX